

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 juillet 2022**

**Délibération n° CP-2022-1517**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fondation pour la médiation industrielle - Versement de la contribution financière de la Métropole de Lyon pour l'année 2022 - Avenant n°1 à la convention portant création de la Fondation ILYSE (Industrie Lyon Saint-Etienne) - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debú, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

**Commission permanente du 11 juillet 2022****Délibération n° CP-2022-1517**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fondation pour la médiation industrielle - Versement de la contribution financière de la Métropole de Lyon pour l'année 2022 - Avenant n°1 à la convention portant création de la Fondation ILYSE (Industrie Lyon Saint-Etienne) - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Le territoire métropolitain fait face à des défis environnementaux, sociaux et économiques de plus en plus nombreux qui viennent complexifier les enjeux de transformation de l'industrie. Étant donné qu'il s'agit de l'une des forces constitutives du territoire, cette dernière doit s'affirmer en tant que moteur de son développement soutenable.

Cette dynamique de transformation de l'industrie, et donc du territoire, ne peut se faire sans lien avec les habitants. En ce sens, la médiation industrielle vise à recréer des liens entre les industries, les habitants et leurs territoires en faisant redécouvrir l'industrie. Elle ambitionne le développement d'une culture industrielle commune, la valorisation des métiers industriels et l'adaptation des compétences aux défis auxquels nous sommes confrontés. Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les scolaires (en particulier les collégiens de 3<sup>ème</sup> et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs) et les habitants (parents, voisins, concitoyens).

Le 26 mai 2020, la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Lyon-France et la Fondation pour l'université de Lyon (FPUL) ont conclu une convention portant la création de la Fondation pour la médiation industrielle. La Fondation est créée sous l'égide de la FPUL, dite fondation abritante. Elle a pour objet de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de 2 objectifs stratégiques :

- renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation,
- retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

La Fondation s'inscrit dans le cadre du programme "Lyon-Saint-Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants", labellisé depuis septembre 2019 et cofinancé par l'État suite à sa sélection lors de l'appel à projets du PIA 3 (programme d'investissement d'avenir) "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA), devenu par la suite "Territoire d'innovation".

Par délibération du Conseil n° 2020-4177 du 29 janvier 2020, la Métropole a approuvé la contractualisation du programme TIGA par une convention de subvention entre la Métropole (qui coordonne le programme) et la Banque des territoires (opérateur de l'État pour ce programme). Un accord de consortium a également été signé entre la Métropole et ses partenaires, dont Saint-Etienne Métropole.

Par la délibération précitée, la Métropole a également approuvé sa participation en tant que membre fondateur de la Fondation.

La Fondation pour la médiation industrielle fait donc partie des actions subventionnées par le PIA/TIGA et est cofinancée à 50 % pour un montant de 963 468 € sur 3 ans, les cofinancements restants étant apportés par la Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'UIMM Lyon-France et Loire. Ainsi, le budget total de 1 926 235 € permet de soutenir le lancement et la mise en œuvre opérationnelle (logistique, méthodologique et financière) de la Fondation pendant 3 ans. Cela permet, en particulier, de fédérer les acteurs du territoire autour de la redécouverte de l'industrie et de soutenir et amplifier des actions de médiation industrielle.

L'objet de la présente délibération porte sur 3 volets :

- le financement de la Fondation pour l'année 2022,
- l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de création de la Fondation, afin d'acter la modification du nom de la Fondation et d'intégrer l'UIMM Loire parmi les membres fondateurs,
- la désignation d'un nouveau représentant de la Métropole pour siéger au sein du comité stratégique de la Fondation.

## **II - Versement d'une contribution financière de la Métropole, en tant que membre fondateur au titre de l'année 2022**

### **1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2020-2021**

La période 2020-2021 a été mise à profit pour mettre en place le fonctionnement de la Fondation, ses organes de gouvernance, définir ses besoins fonctionnels (matériels, bureaux, etc.) et lancer la procédure de recrutement du délégué général, de manière ouverte et transparente, tout en consolidant la vision du comité stratégique et du Président pour élaborer un plan d'actions sur le court et moyen termes.

Le 5 janvier 2021, le comité stratégique a élu monsieur Marc Chassaubéné, Président de la Fondation, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole, en charge de la culture, du design et du numérique, Adjoint au Maire de Saint-Etienne et Président de la Cité du Design.

La Fondation a, depuis le 3 mai 2021, recruté sa déléguée générale, dont le rôle est de proposer un projet opérationnel pour la Fondation, d'animer sa gouvernance, préparer la stratégie et la levée de fonds.

La Fondation a été lancée officiellement en septembre 2021 lors du salon Global industrie.

Les bureaux de la Fondation sont situés, depuis janvier 2022, sur le site USIN à Vénissieux au cœur d'un site industriel inséré dans le tissu urbain métropolitain.

En novembre 2021, le 1<sup>er</sup> appel à projets sur le thème "l'industrie pour les 11-16 ans, tout un monde à (re-)découvrir" a été publié. Les candidatures étaient ouvertes jusqu'au lundi 10 janvier 2022 et les 5 lauréats de ce 1<sup>er</sup> appel à projets bénéficient d'une dotation de 322 000 € (intervention de 40 %, en moyenne 60 000 € sur 2 ans) : la Fondation CGénial, Emploi Loire Observatoire, Silk me Back, Télémaque et Entreprendre pour apprendre.

Pour cette période 2020-2021, un 1<sup>er</sup> acompte de 30 % du PIA Territoire d'innovation a été versé en juin 2020 à la FPUL, en tant que fondation abritante, soit 289 000 €. Au titre de l'année 2021, les partenaires ont apporté les financements suivants (délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0679 du 5 juillet 2021) : 170 000 € pour la Métropole, 89 000 € pour Saint-Etienne Métropole et 30 000 € pour l'UIMM. Ainsi, un budget de 578 000 € a permis de soutenir la coordination de la Fondation et de lancer la mise en œuvre opérationnelle du 1<sup>er</sup> appel à projets.

### **2° - Ambitions, plan d'actions 2022 et budget prévisionnel**

La mise en œuvre du plan d'actions 2022 de la Fondation se décline en 3 volets :

- mettre en visibilité les actions de la Fondation : poursuivre la cartographie des projets et acteurs de la médiation industrielle, promouvoir la Fondation au fil de l'eau, concevoir et implémenter une plateforme web, et organiser un événement signature,

- financer les projets : piloter la mise en œuvre des projets sélectionnés pour 2 ans dans la cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets et lancer un second appel à projets financé par la Fondation sur le thème de l'inclusion et de la reconversion professionnelle dans le domaine de l'industrie, structurer la démarche,

- structurer la Fondation : créer des collèges, recruter des mécènes et animer au plus proche des projets.

Budget prévisionnel de la Fondation pour 2022, avec les financements des partenaires :

| Dépenses   | Montant (en €) | Recettes                | Montant (en €) |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| coordination de la Fondation                     | 86 045         | PIA/TIGA (Etat)         | 75 180         |
| déploiement des appels à projets de la Fondation | 258 135        | Métropole de Lyon       | 150 000        |
|  |                | Saint-Etienne Métropole | 89 000         |
|  |                | UIMM Lyon-France        | 30 000         |
| <b>Total TTC</b>                                 | <b>344 180</b> | <b>Total TTC</b>        | <b>344 180</b> |

Ainsi, un budget de 344 180 € permettra de soutenir la coordination de la Fondation, la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> appel à projets et le lancement du second appel à projets.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 150 000 € au profit de la Fondation pour l'année 2022.

### III - Approbation de l'avenant n° 1 à convention portant création de la Fondation

L'avenant n° 1 à la convention portant création de la Fondation, a pour objet, d'une part, de modifier le nom de la Fondation, désormais intitulée Fondation ILYSE (Industrie Lyon Saint-Etienne) et, d'autre part, d'intégrer l'UIMM Loire parmi les membres fondateurs.

En effet, selon les termes de la convention portant création de la Fondation du 26 mai 2020, celle-ci se compose de 5 membres fondateurs : la Métropole, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, l'UIMM Lyon-France et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Par décision du comité stratégique du 11 février 2022, les parties ont décidé d'intégrer un fondateur supplémentaire, l'UIMM Loire, modifiant de fait la constitution du collège des fondateurs ainsi que de la constitution du comité stratégique, composé désormais de 3 collèges : fondateurs, donateurs et partenaires.

Le comité stratégique est composé au minimum des membres fondateurs et ne pourra excéder 16 membres. Enfin, une annexe concernant les ressources de la Fondation et une annexe prévoyant les modalités de la charte de communication de la Fondation ont été rajoutées.

### IV - Désignation d'un nouveau représentant titulaire

Par délibération du Conseil n° 2020-0106 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné monsieur Pierre Athanaze en tant que titulaire et monsieur Philippe Guelpa-Bonaro en tant que suppléant, pour représenter la Métropole au sein du comité stratégique de la Fondation.

Monsieur Pierre Athanaze ayant fait part de son souhait de démissionner de cette représentation, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire.

Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro demeure, pour sa part, le représentant suppléant désigné pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité stratégique de la Fondation ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le versement, pour 2022, d'une contribution d'un montant de 150 000 € au profit de la Fondation ILYSE,

b) - l'avenant n° 1 à la convention à passer entre la Métropole, les membres fondateurs et la FPUL, portant création de la Fondation ILYSE.

**2° - Désigne** madame Emeline BAUME en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité stratégique de la Fondation ILYSE.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**4° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 150 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 juillet 2022**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20220711-286218-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 12 juillet 2022<br>Date de réception préfecture : 12 juillet 2022 |
|---|